

Diaporama de la CME du 12 octobre 2021

1. Informations du président de la CME

– Mouvements à la CME

- La CME a remercié le **D^r Stefan NERAAL** pour son engagement dans la vie de la CME depuis deux mandatures, d'abord comme représentant des internes, puis comme représentant des attachés. Il quitte l'AP-HP au 1^{er} novembre pour rejoindre le CHU de Rennes. Il sera remplacé à la CME par le **D^r Antoine PELHUCHE** (centre d'évaluation gérontologique ambulatoire de Paul-Brousse) qui a lui aussi déjà siégé dans la [précédente CME](#).
- Le **D^r Donia BOUZID**, qui représente les chefs de clinique, quitte également [la CME](#) puisqu'elle devient praticien hospitalier contractuel au 1^{er} novembre. La liste des suppléants dans ce collège étant épuisée, une élection partielle sera organisée.

– Qualité de la prise en charge des patientes en gynécologie-obstétrique

Suite à la mise en cause d'un chef de service de gynécologie-obstétrique de l'AP-HP ([communiqué de presse](#)), et dans l'attente du rapport de la mission d'enquête interne mise en place le 20 septembre, le directeur général, le président de la CME, le président de la conférence des doyens d'Île-de-France et la collégiale de gynécologie-obstétrique ont décidé de réunir l'ensemble des responsables des services de gynécologie-obstétrique de l'AP-HP en vue d'élaborer une charte commune de bonnes pratiques. La collégiale des sages-femmes, ainsi que des représentants des usagers y seront associés. Une 1^{ère} réunion d'échange est prévue le 21 octobre.

– Crise des ressources humaines

La CME est revenue longuement sur la situation de pénurie des personnels soignants, qui oblige à d'importantes fermetures de lits (19 % de nos lits fermés en septembre, soit plus de 3 500 lits pour la seule AP-HP), compromet grandement la qualité des soins et met en difficulté les personnels présents, entretenant ainsi le cercle vicieux des départs.

L'arrivée précoce des épidémies hivernales et la faible immunisation des enfants, en raison des mesures de confinement de l'hiver dernier, rendent la situation particulièrement critique en **pédiatrie** et a amené l'AP-HP à mettre en place une organisation de gestion de crise. Le président de la CME et le directeur général ont nommé un directeur médical de crise (DMC) de l'AP-HP pour la pédiatrie, le **P^r Ricardo CARBAJAL**, chef du service des urgences pédiatriques de l'hôpital Armand-Trousseau. Il coordonnera l'action des DMC nommés aussi dans chaque site pédiatrique de l'AP-HP. Des DMC pédiatriques sont également en cours de nomination dans tous les hôpitaux d'Île-de-France.

– École de chirurgie

Le président de la CME et le directeur général ont confié :

- au **P^r Sophie BRANCHEREAU** la conduite et le pilotage du projet de nouvelle école de chirurgie ([lettre de mission](#)) ;
- au **P^r Thierry BÉGUÉ**, la **direction médicale de l'école de chirurgie** ([lettre de mission](#)) ; il succède ainsi au **P^r Pascal FRILEUX**.

– Politique du médicament

Le **P^r Stéphane MOULY** (médecine interne, Lariboisière), président de la commission centrale du médicament et des dispositifs médicaux (COMÉDIMS), a reçu sa [lettre de mission](#). Outre ses attributions traditionnelles, la COMÉDIMS apportera une attention particulière à la gestion des

tensions et pénurie, à la promotion du bon usage et de la juste prescription, ainsi qu'au recours à l'innovation.

2. Plan d'action pour la protection des données (M^{me} Donatienne BLIN) ([diaporama](#))

Depuis janvier 2021, M^{me} BLIN est la déléguée à la protection des données (DPO, *data protection officer*) de l'AP-HP. Elle et son équipe sont chargées de s'assurer de la conformité de tous nos traitements de données au règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)). Ses priorités à venir concernent notamment la sensibilisation et la formation aux bonnes pratiques, l'optimisation des procédures et la mise en conformité des traitements. Le respect de la [confidentialité dans ORBIS](#) donnera lieu à des audits et des sanctions seront appliquées en cas de violation du secret médical.

3. Avis sur un protocole de coopération portant sur le thème « investigation et prise en charge des patients allergiques par l'infirmière avec ou sans télémedecine » (D^r Bruno GREFF) ([diaporama](#))

L'AP-HP peut désormais valider ses propres protocoles de coopération. L'autorisation est donnée par le directeur général sur avis conforme de la CME et de la commission centrale des soins (voir CME des [1^{er} juin](#) et [6 avril 2021](#)). Pour préparer l'avis de ces instances, les projets sont examinés par un comité de pilotage ([représentants de la CME](#)) après instruction par l'Administration et consultation des collégiales et des experts concernés. Chaque dossier donne lieu à la nomination d'un ou plusieurs rapporteurs de la CME.

Sur le rapport du D^r Bruno GREFF (anesthésie-réanimation, Robert-Debré), la CME a émis un avis favorable à l'unanimité sur le premier protocole de coopération qui lui a ainsi été soumis par le D^r Guillaume LEZMI (pneumologie et allergologie pédiatriques, Necker) et qui concerne la prise en charge des patients allergiques. La CME a précisé un point de doctrine : les protocoles de coopération doivent être évalués sur le seul critère de la qualité des soins, non pour répondre à une situation de pénurie de l'offre de soins.

4. Politique de coopération territoriale

- À l'unanimité, la CME a émis un avis favorable à :
 - la convention de coopération entre le groupe hospitalier AP-HP. Hôpitaux universitaires Paris – Seine-Saint-Denis (HUPSSD) et l'établissement public de santé mentale de Ville-Évrard ([diaporama, convention](#)) ;
 - l'avenant à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire (GCS) « *Institut fédératif de cancérologie du nord-est-parisien* » ([note, avenant](#)).

Ces deux conventions montrent l'engagement des HUPSSD dans leur territoire, conformément à la politique territoriale promue par le [projet médical](#) de l'AP-HP.

- **Révision des conventions d'association hospitalo-universitaires (P^r Bahram BODAGHI) ([diaporama](#))**

Les conventions d'association hospitalo-universitaires qui lient l'AP-HP avec d'autres hôpitaux publics ou avec des établissements de santé privés à intérêt collectif (ÉSPIC) datent parfois de fort longtemps sans avoir jamais été actualisées. Le travail présenté à la CME par le P^r BODAGHI, président de la sous-commission *Hôpital, ville, territoire* ([CHVT](#)), montre une forte augmentation du nombre d'hospitalo-universitaires affectés hors AP-HP (+ 39 % en 10 ans). Il a été décidé de refonder ce dispositif conventionnel afin de le faire reposer sur des projets médicaux partagés (voir [CME du 7 juillet 2020](#)). La CHVT participera donc à l'élaboration d'une convention-cadre qui prévoira un projet médical, un projet de recherche et l'organisation de filières de prise en charge des patients. Elle sera assortie d'avenants précisant l'affectation des postes hospitalo-universitaires et permettant un suivi du nombre de personnes affectées et des disciplines concernées.

- **Assistants de recherche partagés (M. Milan LAZAREVIC) ([diaporama](#))**

Créées en 2019 par l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF), les assistants de recherche clinique partagent leur temps entre un service universitaire et un service non universitaire d'un autre établissement de santé. Le dispositif vise à soutenir la recherche dans les services non universitaires (aide aux essais thérapeutiques et à l'inclusion des patients, formation des étudiants à la recherche clinique, renforcement des liens avec les services universitaires). L'AP-HP en évaluera les résultats et fera éventuellement des propositions d'évolution.

5. Avis sur le bilan social 2020 (M. Olivier TRÉTON) ([bilan social](#), [diaporamas](#))

Avant de donner son quitus à l'unanimité sur le bilan social, la CME a fait un focus sur la situation des **sages-femmes**, aujourd'hui en sous-effectifs dans les maternités, notamment du nord et de l'est parisiens. Leurs revendications, exprimées lors de leur mouvement de grève du 7 octobre et soutenues par la collégiale des gynécologues-obstétriciens, concernent notamment la revalorisation de leurs rémunérations et la reconnaissance de leur statut médical, l'actualisation des [décrets périnatalité de 1998](#) fixant les normes de fonctionnement en matière de soins périnataux, et l'accélération de la mutation universitaire des études. L'AP-HP va travailler sur la rénovation des maquettes organisationnelles des maternités et désigner à nouveau un référent des sages-femmes au niveau central.

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 9 novembre**, précédée du **bureau le 26 octobre**.

P^r Rémi SALOMON, le 18 octobre 2021